

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A330

Fuselage - Renforcement de la lisse 39 située entre les cadres 53,2 et 53,3 (G et D)

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A330 tous modèles certifiés n'ayant pas reçu l'application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 42607 ou le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-53-3021.

Afin de prévenir une dégradation de la lisse 39 située entre le cadre 53,2 et le cadre 53,3 (G et D) liée à la formation de criques mis en évidence au cours des essais de fatigue et diminuant l'intégrité structurale de la zone concernée, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :

- 1° Pour les avions dont les calculateurs de contrôle de la pressurisation de la cabine (C.P.C.) ont reçu l'application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 43475 ou le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-21-3027 (augmentation de la pression différentielle à 593 mb), avant accumulation de 3800 vols, procéder au renforcement de la lisse 39 (G et D) conformément aux instructions fournies dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-53-3021.
- 2° Pour les avions n'ayant pas reçu l'application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 43475 ou le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-21-3027 (C.P.C avec pression différentielle = 574 mb) avant accumulation de 4400 vols, procéder au renforcement de la lisse 39 (G et D) conformément aux instructions fournies dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-53-3021.

Nota : Aucune action ultérieure n'est requise après application de la présente Consigne de Navigabilité ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-53-3021.

v/JYR

Réf. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-53-3021
(ou toutes révisions ultérieures approuvées)
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-21-3027
(ou toutes révisions ultérieures approuvées)

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 16 DECEMBRE 1995

v/JYR

Date : 06/12/95

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A330

95-248-022(B)